

Commune de Villiers-sous-Grez
Compte rendu du conseil municipal du 11 Septembre 2019

Présents :

Yves LECHEVALLIER, Maire

Véronique GIRARD, Philippe BEAUDOIN, Adjoint

Régine REY, Jérôme CHAMPION, Michel COTEROT et Cédric THIBAUT Conseillers municipaux

Absents excusés :

Anne-Marie THIBAUT (pouvoir à Cédric THIBAUT)

Emmanuel HOUDANT (pouvoir à Véronique GIRARD)

Ludovic JEANNOTIN (donne pouvoir à Yves LECHEVALLIER)

Absents :

David VIRATEL, Gilles CABARDOS

Secrétaire : Jérôme Champion

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h50.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Fiche de sécurité Foyer Jean-Louis GARBAN :

Monsieur le Maire fait le point sur les conclusions de la visite de contrôle de sécurité au Foyer Jean-Louis Garban du 30 Juillet dernier et qui avait soigneusement été préparée.

Il en ressort qu'après quelques compléments de maintenance et contrôles supplémentaires on peut espérer obtenir un avis favorable de la commission de sécurité des ERP qui pour l'instant maintient, à l'habituel, son avis défavorable.

Le représentant du SDIS, principal interlocuteur en la matière, a conseillé d'ajouter aux conventions passées entre la municipalité et les divers occupants des différentes salles du Foyer Jean-Louis Garban, une fiche de sécurité.

Il a fait parvenir un modèle de cette fiche qui précise l'effectif maximum de la salle, sa situation dans l'ensemble du bâtiment, les issues de secours et les endroits des dispositifs de sécurité. Elle rappelle les numéros de téléphones d'urgence. Elle complète aussi les limites d'utilisation de la salle. Enfin elle transfère la responsabilité sécurité de la municipalité à l'utilisateur de la salle.

Monsieur le Maire précise qu'un modèle type de cette fiche a été transmis aux conseillers.

Il demande donc au Conseil de lui confier la rédaction de cette notice de sécurité et de l'autoriser à adjoindre cette notice aux conventions qui lient la municipalité aux différents utilisateurs des salles du Foyer Jean-Louis Garban.

Le Conseil accède à ces demandes à l'unanimité.

Attribution par le SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de programmation) d'un reliquat à Villiers-sous-Grez, suite à sa dissolution.

Monsieur le Maire expose que la mise en œuvre par la préfecture de la substitution de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au syndicat mixte d'étude et de programmation (SMEP) pour la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) de Fontainebleau, entraîne la dissolution du dit syndicat.

Il a été déterminé au vu du compte administratif du dernier exercice d'activité et de la clé de répartition qui porte sur le nombre d'habitants au dernier recensement INSEE, que le reliquat du solde de Villiers-sous-Grez s'élève à 899,98 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est d'accord avec le tableau de répartition et s'il est donc d'accord sur la perception du solde précité de 899,98 euros.

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord à cette proposition.

3 – INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE :

Choix du prestataire pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la rénovation de la Station d'Épuration (STEP).

Monsieur le Maire informe que ce choix a été retiré de l'ordre du jour car l'analyse des candidatures issues de l'appel d'offre, faite au niveau départemental, ne pouvait pas être terminée pour la date de ce conseil. Une réunion aura lieu en Mairie le 17 prochain pour prendre connaissance des conclusions de l'analyse qui feront l'objet d'un ordre du jour au prochain conseil.

Report du transfert à la CCPN de la compétence eau et assainissement au 1^{er} Janvier 2026.

La préfecture nous informe que sur les 21 communes de la CCPN, 18 ont délibéré dans les délais contre le transfert à la CCPN au 1^{er} Janvier 2026 de la compétence eau et assainissement. Elles représentent 96% de la population de la CCPN. Ce transfert se fera de facto au 1^{er} Janvier 2026. Les communes gardent la faculté d'anticiper cette date en délibérant à nouveau.

Demande du SDESM (Syndicat des Energies de Seine et Marne) pour la pose d'enregistreur de tension.

Le SDESM mène une enquête de contrôle de qualité du courant électrique. Pour ce faire il a besoin de poser chez des volontaires un enregistreur de tension pendant une semaine. Monsieur le Maire est lui-même volontaire, il demande à l'assistance s'il y a d'autres volontaires. Cédric Thibaut se propose.

Balayeuse :

Elle est en révision normale au garage de Villiers. Elle n'est pas en panne.

Cimetière :

Négligé pendant les vacances, il est actuellement en entretien et doit être au mieux pour la Toussaint.

Chemin des 3 pierres :

Régine Rey fait remarquer qu'il a besoin d'un entretien pour ses bas-côtés (rotofil).

Conteneurs :

Les conteneurs qui sont actuellement positionnés au niveau du stade vont regagner leur emplacement prévu dans la nouvelle configuration du parking du foyer.

Remerciements :

Plusieurs associations ont remerciés le Conseil pour les subventions accordées. Le dernier remerciement en date concernant les dons du sang a été transmis au CCAS.

Exposition 4 villages au fil des saisons.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avis favorable émis par la commission Patrimoine et Culture du PNRGF à la demande de subvention pour l'exposition 4 Villages au fil des Saisons. Si cet avis est confirmé au conseil syndical, Villiers pourra prétendre à 693 euros de subvention.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, et comme aucune question diverse n'est posée, le Conseil est clos à 21 heures 35.